

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : 2022-Is009T4

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société Arc en Ciel Recyclage Z.A. Le Grand Champ 38140 IZEAUX SIREN : 333 034 973 SIRET : 333 034 973 00029	S3IC 0061.02985 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input checked="" type="checkbox"/> IED	
Activité principale : Tri, transit, regroupement de déchets		
Date du contrôle : 14/01/2022		
Inspecteur(s) : Julia BRECHEISEN		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : liquidation partielle de l'astreinte journalière	
Thème(s) du contrôle	• Suivi de la mise en demeure	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) <ul style="list-style-type: none"> • SO 		
Référentiel(s) du contrôle <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral complémentaire (APC) n°2015-120-0001 du 30/03/2015 • Arrêté préfectoral de mise en demeure (APMD) n°DDPP-IC-2019-03-11 du 20/03/2019 		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
Mme BREYTON Déborah	Arc En Ciel Recyclage	Responsable QSE
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule T4 <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

I.1 – Périmètre inspecté

Les thématiques de cette inspection retenues lors de la préparation correspondaient au périmètre suivant à inspecter :

- suivi de la mise en demeure de 2019 (gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie).

I.2 - Vérification de la situation administrative de l'installation

→ présentation succincte de l'historique industriel et administratif de l'établissement

La société ARC-EN-CIEL RECYCLAGE exploite à Izeaux des installations de tri, transit et regroupement de différents types de déchets (déchets dangereux, métaux, papiers/cartons, véhicules hors d'usage). Ces activités relèvent du régime de l'autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le site est réglementé par l'arrêté préfectoral complémentaire n°2015-120-0001 du 30 mars 2015. Il relève également de la directive IED au titre de la rubrique 3550 (stockage temporaire de déchets dangereux).

L'exploitant n'ayant pas déclaré d'évolutions d'activités depuis 2015, les rubriques classées prenant en compte l'évolution de la nomenclature depuis l'arrêté préfectoral complémentaire de 2015 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Rubriques de la nomenclature	Régime de classement	Libellé de la rubrique	Capacité
2710-1a	17 t	Collecte de déchets dangereux	A
2712-1	800 m ²	VHU	E
2713-1	10 200 m ²	Transit, regroupement de déchets de métaux et ou/alliages	E
2714-1	1 258m ²	Transit, regroupement de papiers/cartons	E
2718-1	113t	Transit, regroupement de déchets dangereux	A
3550	68t/j	Stockage temporaire de déchets dangereux	A
2710-2-b	193 m ³	Collecte de déchets non dangereux	DC
2711-2	200m ³	Transit, regroupement de DEEE	DC
2716-2	515m ³	Transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes	DC
2791-2	9t/j	Traitemennt de déchets non dangereux : broyeur mobile	DC

L'exploitant a été mis en demeure par l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2019-03-11 du 20 mars 2019 de se conformer dans un délai de 6 mois à compter de sa notification aux prescriptions annexées à l'APC de 2015 relatives à la gestion des eaux pluviales ainsi qu'au confinement des eaux d'extinction d'incendie, constatées non conformes lors de l'inspection du 13 février 2019. Lors des inspections du 6 août 2020 et du 25 août 2021, la DREAL a constaté la persistance des non conformités et a proposé au préfet une sanction sous forme d'astreinte administrative journalière, l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2021-10-16 du 28 octobre 2021 a été pris en ce sens et a été notifié à l'exploitant le 4 novembre 2021 (voir annexe 1).

I.3 – Constats effectués

Le 14 janvier 2022, la DREAL s'est rendu sur site pour constater l'avancement du plan d'actions visant la remise en conformité. Un dossier de porter à connaissance été transmis au préfet par courrier du 28 septembre 2021, a fait l'objet d'une demande de compléments en date du 7 octobre 2021. Il a été indiqué à la DREAL qu'une réponse serait apportée courant janvier 2022.

Les non conformités n'étaient pas résorbées au jour de l'inspection.

II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 rendant redevable l'exploitant ARC EN CIEL RECYCLAGE d'une astreinte administrative journalière, il est proposé au préfet de liquider partiellement l'astreinte sur la période du 4 novembre 2021 au 14 janvier 2022 soit 71 jours x 50 € = 3 550 €.

Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est joint au présent rapport dans ce sens.

Rédactrice	Vérificateur/Approbateur
L'inspectrice de l'environnement	L'adjoint au chef de l'unité départementale

Annexe 1

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 162 571 73077

LA POSTE
Numéro de JAR :
SOFR 2658220-20-1065902-02-27

APachainne (CSM) **FRAB**
DDPP-Service Installations Classées

22 av. Doyen Louis Weil CS
38028 GRENOBLE Cedex 1

Entrevue en ligne
Société ARC EN CIEL RECYCLAGE
A l'attention de M. BARBAGALLO
Z.A. Le Grand Champ
38140 Izeaux

Présenté / Avisé le : 29/10/2021

Distribué le : 29/10/2021

Je soussigné(e) déclare être :

Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de travailler
 Autre : _____

Les avantages du service recommandé ou le service recommandé avec accusé de réception :

3 modes d'accès différents :
- Par SMS : Envoyer un message au 03 85 67 00 22
- Par Internet : www.apachainne.com
- Par téléphone : 04 56 59 49 99
- Pour les particuliers : du lundi au vendredi de 9h à 18h
- Pour les professionnels : du lundi au vendredi de 9h à 18h

Le Recours administratif : Le Porte à jugement n° 0203

Date : 29/10/2021

Niveau : 1

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
Adjoint**

Mathias LINCHANT

Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil CS 6 38028 Grenoble Cedex 1
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

ementale de la protection des populations

Société ARC EN CIEL RECYCLAGE
A l'attention de M. BARBAGALLO
Z.A. Le Grand Champ
38140 Izeaux

Grenoble, le 29 OCT. 2021

n°DDPP-DREAL UD38-2021-10-16 du 28 octobre 2021
administrative la société ARC EN CIEL RECYCLAGE à Izeaux

é été préfectoral visé en objet.

Article L.171-11 du code de l'environnement, cet arrêté est soumis

de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un
ministratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter

une demande d'organisation d'une mission de médiation telle
de justice administrative, auprès du tribunal administratif de

possible par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le

Annexe 2 : projet d'arrêté préfectoral complémentaire